

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 29 juillet 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°8

CIRCULAIRE N° 272890/DEF/RH-AT/IF/SC/FISO

relative à la formation générale élémentaire des militaires du rang sous contrat de l'armée de terre.

Du 9 juin 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction de la formation des écoles.*

CIRCULAIRE N° 272890/DEF/RH-AT/IF/SC/FISO relative à la formation générale élémentaire des militaires du rang sous contrat de l'armée de terre.

Du 9 juin 2011

NOR D E F T 1 1 5 1 0 4 7 C

Référence :

Instruction n° 953/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 8 juillet 2010 (BOC N° 35 du 27 août 2010, texte 4 ; BOEM 771.2).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes et quatre appendices.

Texte abrogé :

Circulaire n° 900/DEF/CoFAT/DEF/BFG/FI/S-OFF-EVAT du 19 janvier 1999 (BOC/PA N° 11, p. 1719) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 771.2

Référence de publication : BOC N°30 du 29 juillet 2011, texte 8.

SOMMAIRE

1. LE CADRE GÉNÉRAL.

1.1. Le but.

1.2. Les généralités.

2. LES CONDITIONS D'ACCÈS.

3. LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES.

3.1. Le style de commandement.

3.2. La pédagogie.

4. LES OBJECTIFS ET LE CONTENU.

4.1. Les objectifs généraux.

4.2. Les objectifs particuliers.

4.3. Le contenu.

5. LE CONTRÔLE INDIVIDUEL.

5.1. Le principe.

5.2. Les modalités.

6. LE CERTIFICAT MILITAIRE ÉLÉMENTAIRE.

6.1. L'attribution du certificat militaire élémentaire.

6.2. La gestion des échecs.

7. L'ÉVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION.

7.1. Au niveau du corps.

7.2. Au niveau du commandement des forces terrestres.

8. TEXTE ABROGÉ.

ANNEXE(S)

ANNEXE I. PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE ÉLÉMENTAIRE DES ENGAGÉS VOLONTAIRES DE L'ARMÉE DE TERRE.

ANNEXE II. MODALITÉS DU CONTRÔLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE ÉLÉMENTAIRE.

1. LE CADRE GÉNÉRAL.

1.1. Le but.

La formation générale élémentaire (FGE) est proposée à tous les engagés volontaires remplissant les conditions techniques afin de permettre un déroulement normal de leur parcours professionnel. Elle vise à donner aux militaires du rang (MDR) les compétences pour commander de petites cellules ou assumer des responsabilités d'ordre technique dans leur domaine de spécialité ou dans le cadre du service courant de l'unité.

Dans le cas des MDR déjà orientés vers le recrutement sous-officiers voie semi-directe, les résultats obtenus lors de cette action de formation permettront de confirmer ou d'infirmier cette orientation.

1.2. Les généralités.

La formation élémentaire (FE) est précédée d'un temps de mise en situation permettant d'évaluer les acquis professionnels après obtention du certificat pratique (CP). La durée de cette période est laissée à l'appréciation du commandant de formation.

La durée de la FGE est de six semaines consécutives sur la base de trente neuf heures hebdomadaires.

Placée sous la responsabilité des chefs de corps, celle-ci est sanctionnée par l'attribution du certificat militaire élémentaire (CME).

Conformément aux attributions fixées par l'instruction citée en référence, le général commandant la Légion étrangère (COMLE) est responsable des aménagements du programme imposés par la spécificité du recrutement et le statut particulier des militaires servant à titre étranger.

2. LES CONDITIONS D'ACCÈS.

Les conditions de candidature, notamment les conditions d'aptitude physique, sont définies au point 1.3.2. de l'instruction citée en référence.

En outre, le candidat au CME devra détenir le CP et être détenteur de l'attestation de formation à la prévention aux risques civiques de niveau 1. Il peut se présenter plusieurs fois, au cours de la même année.

3. LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES.

3.1. Le style de commandement.

Rigoureusement sélectionnés, les cadres chargés de cette formation doivent impérativement appliquer un style de commandement adapté. Quel que soit leur échelon, ils devront être exemplaires, soucieux du respect de la dignité humaine et chercheront aussi à responsabiliser les individus en encourageant les initiatives. Il s'agit d'inculquer au futur gradé d'encadrement, au-delà des règles fondamentales de rigueur, de disponibilité et d'ouverture d'esprit, les principes de comportements militaires indispensables dans sa fonction tels que :

- l'engagement individuel ;
- le souci du compte rendu ;
- l'esprit d'équipe ;
- l'exemplarité du comportement.

3.2. La pédagogie.

Indissociable du style de commandement, la pédagogie à mettre en œuvre est décrite dans le TTA 150, titre III. Les formateurs doivent ainsi employer les procédés adaptés aux savoir-être et aux savoir-faire à acquérir, afin d'atteindre les objectifs fixés en fin de formation.

Afin de faire acquérir des comportements et des capacités en vue d'une action collective, l'instruction doit être concrète et la plus réaliste possible. Elle vise notamment à mettre le MDR dans les conditions de son service au quotidien. En outre, un effort sera porté sur l'étude de cas concrets, dans laquelle la réflexion des stagiaires sera guidée par les témoignages des instructeurs.

4. LES OBJECTIFS ET LE CONTENU.

4.1. Les objectifs généraux.

Après la formation initiale, dont l'objectif majeur est l'intégration du jeune engagé dans la communauté militaire, le MDR suit une FGE qui doit lui permettre de tenir des fonctions de gradé d'encadrement dans son unité.

Ces fonctions seront celles de chef d'équipe au sein d'un groupe PROTERRE, d'aide moniteur à l'instruction, de gradé de relève dans le cadre du service de garde et de permanence et de chef de bord d'un véhicule.

Dans ce cadre, le gradé d'encadrement constitue un lien solide entre les jeunes MDR et l'encadrement des unités. Son autorité repose sur l'exemplarité de son comportement, son sens des responsabilités et ses compétences professionnelles. La confiance qu'il doit obtenir de la part de ses subordonnés comme de ses supérieurs reste étroitement liée à son sens du respect de la personne et de la dignité humaine.

À cet effet, il s'agit de former :

- un gradé d'encadrement responsable par :

- une meilleure connaissance de l'institution militaire ;
- une bonne connaissance pratique des règlements ;
- l'acquisition de notions simples de pédagogie ;
- un chef d'équipe compétent et sûr par :
 - l'application stricte des règles de sécurité ;
 - la maîtrise des missions de l'équipe dans le cadre des missions communes de l'armée de terre (MICAT) au sein d'un groupe PROTERRE ;
 - la connaissance de la mise en œuvre et de l'entretien des moyens du groupe ;
- un modèle pour les jeunes engagés par :
 - sa volonté de s'améliorer dans tous les domaines ;
 - l'exemplarité de son comportement, son sens des relations humaines et son souci de la dignité ;
 - sa disponibilité et sa volonté à supporter l'effort.

4.2. Les objectifs particuliers.

Dans le domaine du tir :

- obtenir le certificat d'aptitude au tir du 2^e degré - pistolet automatique (CATi 2 PA) ;
- être qualifié tireur instruction sur le tir de combat - pistolet automatique (IST-C PA) module bravo ;
- être qualifié tireur instruction sur le tir de combat - fusil d'assaut de la manufacture d'armes de Saint Étienne (IST-C FAMAS) module delta.

Dans le domaine de l'éducation et de l'entraînement physiques, militaires et sportifs (E2PMS) :

- obtenir l'attestation de suivi de formation technique élémentaire/les techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (FTE/TIOR).

4.3. Le contenu.

Le programme de la FGE est détaillé en annexe I.

5. LE CONTRÔLE INDIVIDUEL.

5.1. Le principe.

Afin de mesurer le niveau atteint par les MDR, de vérifier l'assimilation des connaissances et les aptitudes à tenir un poste de caporal ou brigadier, il est institué un système d'évaluation continue associée à un contrôle final.

5.2. Les modalités.

La nature des épreuves et les coefficients sont fixés en appendice II.A. Les chefs de corps ont toute latitude pour organiser les évaluations continues en fonction de la progression hebdomadaire. En revanche, la

réalisation des épreuves sportives sera échelonnée au cours des deux dernières semaines.

Les barèmes et protocoles des épreuves sportives applicables aux hommes et aux femmes sont définis dans l'instruction n° 1570/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 13 novembre 2009 et rappelés dans l'appendice II.D. pour l'épreuve spécifique de parcours d'obstacles.

Le contrôle final sera effectué sous forme de rallye et/ou de raid sur une durée maximale de deux jours et une nuit. Il comportera différents ateliers et le tir PA, module bravo, épreuve de qualification.

Le contrôle individuel sera complété par une note d'aptitude établie à l'aide d'une grille comportant différentes qualités à apprécier (cf. appendice II.B.). Cette note d'aptitude doit être la résultante d'une observation attentive et permanente par l'encadrement du comportement de chaque candidat. Une note d'aptitude inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Le contrôle donne lieu à l'établissement d'une moyenne qui interviendra dans l'attribution du CME sanctionnant la formation générale élémentaire. Une feuille individuelle de résultats est proposée en appendice II.C. Le responsable de la formation y mentionnera l'aptitude de l'intéressé à suivre, dans un proche avenir, le stage de sous-officier de recrutement semi-direct.

Une commission d'examen, laissée à l'initiative du chef de corps de la formation organisatrice, est désignée.

6. LE CERTIFICAT MILITAIRE ÉLÉMENTAIRE.

6.1. L'attribution du certificat militaire élémentaire.

Le CME est attribué par le commandant de la formation organisatrice aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale aux épreuves supérieure ou égale à 10 sur 20 et une note d'aptitude supérieure ou égale à 5 sur 20. Il est établi sur un imprimé répertorié n° 771/113/MDR revêtu du cachet à l'effigie de la République française. Il est attribué à compter du dernier jour de la session d'examen.

6.2. La gestion des échecs.

En cas de résultats insuffisants, la commission d'examen peut décider du redoublement d'un candidat.

7. L'ÉVALUATION DE L'ACTION DE FORMATION.

7.1. Au niveau du corps.

Le chef de corps est responsable de l'évaluation relative à la FGE. À ce titre, il en approuve l'emploi du temps détaillé découlant du programme de la présente circulaire. Il communique la planification des stages au commandement des forces terrestres (CFT). Il rend compte au CFT des résultats obtenus, du déroulement du stage et des évolutions envisageables en matière de programme.

7.2. Au niveau du commandement des forces terrestres.

Le CFT propose annuellement à la direction des ressources humaines de l'armée de terre/sous-direction de la formation et des écoles (DRHAT/SDFE) les évolutions de programme souhaitées.

8. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 900/DEF/CoFAT/DEF/BFG/FI/S-OFF-EVAT du 19 janvier 1999 ⁽¹⁾ relative à la formation générale élémentaire des militaires du rang sous contrat de l'armée de terre est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,
sous-directeur de la formation et des écoles,*

Hubert DE LABRETOIGNE DU MAZEL.

(1) (BOC/PA N° 11, p. 1719).

ANNEXE I.
**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE ÉLÉMENTAIRE DES ENGAGÉS
VOLONTAIRES DE L'ARMÉE DE TERRE.**

1. COMPOSANTE A.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Formation au comportement militaire.	31	2

1.1. Connaissances militaires générales.

1.1.1. La défense militaire de la France.

Objectif : connaître son environnement professionnel.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURE DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Les enjeux de la défense.	1	

1.1.2. L'environnement juridique du métier des armes.

Objectif : connaître la réglementation en vigueur.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Le service de garde et/ou de permanence.	1	
Les fonctions au sein de l'unité élémentaire.	1	
Discipline générale militaire : devoirs et responsabilités du chef d'équipe.	1	

1.2. Communiquer.

1.2.1. L'expression écrite.

Objectif : apprendre à rédiger un document formaté.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURE DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Exercices pratiques sur le compte rendu et la demande.	1	1

1.2.2. L'expression orale.

Objectif : développer l'aisance verbale du futur chef d'équipe.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Les techniques d'expression orale.	2	

1.3. Éduquer.

L'éducation dans l'armée de terre.

Objectif : connaître et respecter les valeurs militaires.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Enseigner « les bonnes pratiques » au contact des subordonnés.	2	
Enseigner les règles de politesse militaire (présentation des règles en vigueur, cas concrets).	1	
Enseigner le code du soldat à son équipe.	1	
Enseigner l'esprit de corps et d'identité dans l'armée de terre (réunion-discussion).	1	

Objectif : préparer l'engagé volontaire à respecter les principes élémentaires et les règles du droit international.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Les règles du droit des conflits armés.	1	
Conduite à tenir avec des prisonniers ou le personnel capturé (cas concrets).	1	

Objectif : favoriser, au niveau de l'équipe, le développement d'un comportement militaire.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Rôle du chef d'équipe vis-à-vis de l'engagé volontaire en qualité de citoyen et de soldat (réunion-discussion).	1	1
Le comportement du chef d'équipe vis-à-vis du soldat dans l'exercice quotidien de son métier.	1	
Le comportement exemplaire du chef d'équipe vis-à-vis du soldat dans le milieu civil.	1	
Le comportement du chef d'équipe dans l'exécution de sa mission.	1	

1.4. Instruire.

Conduite de l'instruction.

Objectif : faire acquérir les principes de la pédagogie mise en œuvre dans l'armée de terre.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Les méthodes et les outils pédagogiques.	1	
La préparation d'une séance d'instruction et la rédaction de la fiche de séance.	1	
Préparation et conduite d'un atelier d'instruction du tir aux armes légères (initiateur IST-C).	1	

Préparation et conduite d'un atelier d'ordre serré.	1
Exercice d'application : préparation et conduite d'un atelier tactique.	4

1.5. Commander.

L'exercice du commandement.

Objectif : préparer le chef d'équipe à ses responsabilités de chef au quotidien.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Les relations de commandement.	1	
Le chef d'équipe prépare ses hommes à partir en opérations extérieures (OPEX).	1	
La gestion du stress en opération.	1	
Le commandement dans la vie quotidienne (cas concrets).	2	

2. COMPOSANTE B.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Formation à la mission opérationnelle.	110	52

2.1. Instruction militaire fondamentale.

Objectif : dans le cadre des MICAT savoir commander un trinôme, de jour comme de nuit, en zone urbaine (ZUB).

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Rappel sur les actes réflexes et les actes élémentaires du combattant (théorique).	2	
Le trinôme : présentation, rôle du chef d'équipe, les actes élémentaires (se déplacer, s'arrêter et utiliser ses armes) et les commandements.	2	
Application terrain : - révisions des actes réflexes et des actes élémentaires du combattant ; - les actes élémentaires du trinôme et les commandements : - se déplacer : les formations (en colonne et en ligne) et les modes de progression ; - s'arrêter ; - utiliser ses armes ; - le trinôme est surpris par l'ennemi (ENI) ; - le trinôme surprend l'ENI ; - le trinôme décèle l'ENI.	12	12

Les missions du trinôme et les ordres : - porter un message ; - appuyer ; - neutraliser/détruire ; - assurer la liaison ; - surveiller ; - éclairer.	3	
Application terrain des missions du trinôme.	20	12
Les actes élémentaires du trinôme en ZUB (drill) : - la patrouille en ZUB ; - le trinôme progresse en ambiance rapidité ; - le trinôme progresse en ambiance sûreté ; - le trinôme se poste, le trinôme appuie ; - le trinôme aborde la façade et pénètre ; - le trinôme fouille un local meublé ; - le trinôme prend l'ascendant dans une pièce ; - le trinôme se déplace dans un escalier ; - les réactions du trinôme face à l'ennemi.	8	

2.2. Marches.

Objectif : mettre en application les connaissances acquises en topographie et être capable de suivre un itinéraire en ambiance tactique avec équipement et armement individuel.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
20 km.	4	2
30 km.	4	5

2.3. Armement instruction au tir de combat.

Objectif : maîtriser le service du pistolet automatique (PA). Être en mesure d'effectuer un tir à 25 mètres de jour et obtenir le CATi 2 PA.

2.3.1. *Instruction arme de poing (type pistolet automatique).*

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Théorie, démontage, manipulations et postures : - prescriptions de sécurité ; - présentation du pistolet, de ses accessoires et de ses munitions ; - les manipulations de base et le service de l'arme ; - démontage et remontage ; - préparation du matériel ; - les différentes postures.	3	
Visée, technique de tir de combat : - les transferts d'une arme ; - les fondamentaux du tir au pistolet ; - le dégainé de l'arme ; - les commandements de tir et l'inspection des armes ; - les positions de tir ; - la chronologie du tir, les cadences de tir ; - le langage corporel avec un pistolet ; - les changements de chargeurs ; - le tir de nuit ou par visibilité limitée.	4	
Entretien, incidents de tir, déplacements et mouvements : - les règles d'entretien ; - résolution des incidents de tir ; - les déplacements - les mouvements.	1	
Contrôle CATi 2.	3	

2.3.2. *Module bravo - Tirs à l'arme de poing (type pistolet automatique).*

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
La séquence de tir (40 cartouches) : - tir de groupement au coup par coup (12 cartouches) ; - apprentissage de la doublette (10 cartouches) ;	5	

- tir en doublette sous pression de temps (18 cartouches).		
Drill d'urgence (20 cartouches) :		
- drill d'urgence (20 cartouches).		
Test individuel (20 cartouches) :		
- entraînement à l'épreuve de qualification (10 cartouches) ;		
- épreuve de qualification (10 cartouches).		

2.3.3. *Module delta (TTA) - Tirs de nuit/fusil d'assaut de la manufacture d'armes de Saint Étienne.*

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Tir complémentaire de formation individuelle : - drill et manipulations avec protection balistique ; - entraînement au test avec protection balistique ; - test avec protection balistique ; - drill et manipulation en ambiance nucléaire radiologique biologique ou chimique (NRBC) ; - test en ambiance NRBC ; - tir couché à longue distance.		4

2.4. **Défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique.**

Objectif : acquérir les connaissances indispensables au gradé d'encadrement pour faire appliquer les mesures de sauvegarde après une attaque ou un événement nucléaire (N), radiologique (R), biologique (B) ou chimique (C).

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Les moyens de détection et de décontamination.	1	
Les matériels de protection : appareil normal de protection à visière panoramique (ANP VP), seringue auto-injectante (SAI), tenue de protection à port permanent (T3P).	1	
Mise en application : - prise de taille de l'ANP VP et réglages ; - utilisation de tous les matériels (protection et décontamination) ; - passage en atmosphère viciée.	1	
Réactions sous attaque NRBC.	1	
Mise en place de la détection d'alerte, restitution des réactions sous attaques NRBC et port des équipements de protection de façon prolongée (exercice pratique).	2	
Procédure d'accès à une chaîne de décontamination (exercice pratique).	1	

2.5. Génie.

Objectif : acquérir des connaissances élémentaires en organisation du terrain et les réactions face aux mines.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Généralités sur les mines.	1	
Réactions dans une zone minée ou polluée, atelier pratique.	1	
Mise en œuvre d'une chaîne pyrotechnique simple, les mesures de sécurité.	2	
Les mines en dotation dans l'unité.	1	
Le trou de combat du trinôme.		2

2.6. Prévention - secourisme.

Objectif : faire prendre conscience aux gradés des risques liés aux comportements déviants en OPEX et faire acquérir des réflexes simples d'hygiène en campagne.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Les grands fléaux de notre société : - la drogue ; - l'alcoolisme ; - le tabagisme ; - le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) et les maladies sexuellement transmissibles (MST).	1	
Hygiène individuelle et collective en campagne.	1	
Sauvetage au combat (utilisation de la trousse individuelle de 1 ^{re} urgence), conduite à tenir face à brûlures, blast, blessures par éclats et balles, polycrillage, réaction de combat, mise en place sur brancard.		5

2.7. Renseignement - identification.

Objectif : approfondir l'acquisition des réflexes d'observation et de compte rendu, en se situant dans la chaîne de renseignement.

2.7.1. Le renseignement dans la formation tactique.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Le compte rendu. Il doit inclure les connaissances techniques suivantes : 1. la description des matériels ; 2. la description des personnes ;	3	4

3. l'observation ;		
4. la désignation d'un objectif ;		
5. l'appréciation d'une distance ;		
6. l'évaluation d'une quantité ;		
7. le relevé d'une anomalie.		
Règles comportementales dans l'acquisition du renseignement.	1	
Présentation du cycle de renseignement (la chaîne renseignement).	1	
La capture d'une personne et la récupération de matériels (exercice pratique).	2	2

2.7.2. *L'identification.*

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Connaissance des matériels terrestres.	2	

2.7.3. *La sécurité des informations.*

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Les règles de sécurité en milieu étranger.	2	
Les dangers liés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC).	1	

2.8. **Topographie.**

Objectif : être capable de s'orienter et de parcourir de petites distances à pied ou en véhicule de jour et de nuit.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Les cartes : planimétrie, nivellement, les échelles.	2	
Coordonnées d'un point, mesures sur la carte.		
La boussole/les jumelles : orienter la carte, formule du millième, prendre un azimut.	2	
Détermination du point de station, le tour d'horizon.		
Exercice d'application.	4	
Marche d'orientation de nuit.		

2.9. **Transmissions.**

Objectif : savoir utiliser les moyens radio (TTA) du groupe et transmettre un message simple.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Présentation et mise en œuvre des moyens de transmission individuels et	2	

collectifs en dotation au sein du groupe de combat PROTERRE.		
Le message, annonce, abrégé : - instruction pour la transmission ; - réactions d'opérateur ; - procédure radioélectrique.	2	
Définition et caractéristiques d'un réseau, sécurité.	1	

3. COMPOSANTE C.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	43	0

Pré-requis physiques d'entrée en formation :

- être classé au niveau 3 du contrôle de la condition physique généralité (CCPG) ;
- effectuer sans s'interrompre une distance de 50 m en nage libre ;
- franchir tous les obstacles (homme) ou les 16 obstacles (femme) d'un parcours d'obstacles.

Objectif général : les élèves gradés doivent être capables d'endurer des efforts intenses, répétés et prolongés sur le plan individuel et collectif dans le but de repousser leurs propres limites et de conserver l'ascendant physiquement et psychologiquement dans les situations éprouvantes. Ils doivent avoir assimilé les principes élémentaires de la progressivité, régularité et remise en condition (E2PMS) et mettre en œuvre les compétences acquises pour gérer de manière autonome un entraînement personnel qui vise le maintien en condition physique.

Objectif n° 1 : repousser ses limites et améliorer sa condition physique générale par le perfectionnement technique et l'apprentissage des notions élémentaires de la physiologie de l'effort.

3.1. Catégorisation sportive et contrôle final.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURE DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Évaluation vitesse maximale aérobie (VMA) et capacité musculaire générale [(CMG) (grimper, tractions bras et abdominaux)].	1	

3.2. Entraînement par la course.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Entraînement continu normal (travail de course pédestre continue).	2	
Entraînement par alternance d'allures (travail par intervalles courts en pleine nature).	2	
Course pédestre de 12 mn, évaluation.	1	

3.3. Développement de la capacité musculaire générale.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURE DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Grimper de corde, abdominaux, évaluation en fin de formation générale élémentaire (FGE).	1	

3.4. Natation.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Amélioration foncière et maîtrise technique en nage libre.	2	
100 m nage libre et apnée, évaluation en fin de FGE.	1	

3.5. Activités spécifiques à caractère militaire.

Objectif n° 2 : développer les aptitudes et les compétences qui concourront à l'aguerrissement futur. Affirmer son goût de l'effort et son sens de l'engagement dans les situations progressivement éprouvantes sur le plan physique et moral.

3.5.1. Marche course.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Entraînement marche course.	2	
Marche course, prise de performance.	2	

3.5.2. Parcours d'obstacles.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Étude d'obstacles moyens et bas.	2	
Étude d'obstacles hauts, révision générale (enchaînements sur séries d'obstacles).	2	
Exercice de synthèse travail déroulé sur parcours.	2	
Parcours chronométré, évaluation.	1	

3.5.3. Techniques d'intervention opérationnelles rapprochées.

Objectif n° 3 : obtenir l'attestation de suivi de formation technique élémentaire/technique d'intervention opérationnelles rapprochées (FTE/TIOR).

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Défense à mains nues sur attaque pieds-poings, mise en sûreté et relevage par clé de poignet.	4	
Défense à mains nues sur saisie de face, de côté, de l'arrière.	6	
Révision des fondamentaux et techniques de défense par coup d'arrêt à mains nues.	2	
Révision des techniques de défense à mains nues sur attaque pieds-poings et de défense à mains nues sur saisies.	2	

3.5.4. Méthode naturelle.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Travail foncier à dominante renforcement musculaire, réalisé par alternance de courses et d'exercices sollicitant les groupes musculaires en fonction du thème choisi.	2	

3.5.5. Course d'orientation.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Travail individuel sur exercices simples : révision symboles, pliage et orientation de la carte, déplacement carte orientée, techniques de progression.	2	
Travail individuel de maîtrise des techniques en course : choix des techniques de déplacement, adapter sa progression, développer la confiance en soi.	2	
Maîtrise individuelle des techniques de déplacement : adapter la méthode à ses propres qualités physiques et techniques, mettre en œuvre les fondamentaux.	2	

4. COMPOSANTE D.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Formation générale militaire et académique.	15	30

4.1. Monde contemporain.

Objectif : connaître l'environnement international dans lequel évolue le militaire.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
La place de la France dans le monde.	1	
Les grandes instances internationales : Organisation des Nations unies (ONU), Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Union européenne (UE).	1	
L'Afrique.	1	
Le Proche-Orient.	1	
L'Afghanistan.	1	

4.2. Français.

Objectif : connaître les règles élémentaires de rédaction.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
La structure de la phrase.	2	5

4.3. Mathématiques.

Objectif : connaître les règles élémentaires de calcul.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Les unités de longueur.	1	5
La règle de trois.	1	5

4.4. Anglais.

[Référence : mémento d'anglais militaire à l'usage des cadres de contact et des militaires du rang, édition commandement des forces terrestres (CFT)].

Objectif : connaître les termes usuels.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Accueillir quelqu'un.	2	5
Se déplacer seul.	2	5
Connaître l'alerte immédiate.	2	5

5. COMPOSANTE E.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	7	0

5.1. Gestion des ressources humaines.

Objectif : confirmer le futur gradé dans sa connaissance de l'état de militaire, sa condition et son statut.

5.1.1. Les militaires du rang.

Objectif : connaître le parcours professionnel des engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT).

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Statut, déroulement de carrière.	2	
Notation, avancement	1	

5.1.2. La condition du personnel.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Apprendre à gérer son budget.	1	

5.1.3. Protection médico-sociale des militaires.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
La protection sociale/assurances/mutuelle nationale militaire.	1	

5.2. Administration et soutien de l'homme.

Connaissances administratives.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
La solde (lecture de son bulletin de solde).	1	

5.3. Maintenance.

La maintenance au sein du corps de troupe.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
La gestion des matériels au sein du corps de troupe (préparer son équipe pour une revue).	1	

6. COMPOSANTE F.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Environnement de la formation.	28	14

6.1. Formalités administratives.

INSTRUCTIONS OU FORMATIONS DISPENSÉES.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Formalités administratives d'accueil.	2	2
Entretien individuel avec le chef de section.		Non défini (ND).
Amphi accueil du chef de corps.	1	
Couleurs régiment, cérémonies (en fonction de la formation).	3	
Activités de tradition spécifiques à la formation.	2	

6.2. Examen.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉES.
Rallye et contrôle final FGE.	12	12

6.3. Rattrapage.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Rattrapage pour l'obtention du certificat militaire élémentaire (CME).	4	

6.4. Souplesse.

INSTRUCTION OU FORMATION DISPENSÉE.	HEURES DE JOUR.	HEURES NON DÉCOMPTÉE.
Chef de section.	4	

ANNEXE II.
MODALITÉS DU CONTRÔLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE ÉLÉMENTAIRE.

Appendice II.A. : coefficients par composantes et matières.

Appendice II.B. : détermination de la note d'aptitude.

Appendice II.C. : feuille individuelle de résultats.

Appendice II.D. : barèmes et protocoles de l'épreuve spécifique de parcours d'obstacles.

APPENDICE II.A.
COEFFICIENTS PAR COMPOSANTES ET MATIÈRES.

COMPOSANTES.	ÉPREUVES.	COEFFICIENTS.	NATURE DES ÉPREUVES.
A. Formation au comportement militaire.	Instruction des subordonnés.	3	Épreuves écrites [questionnaire à choix multiple (QCM)].
	Organisation générale de la défense.	1	Épreuves écrites (QCM).
	Connaissance des règlements.	3	Épreuves écrites (QCM).
	Notions de civisme.	1	Épreuves écrites (QCM).
	Techniques d'expression écrite.	2	Rédaction d'un compte rendu.
B. Formation à la mission opérationnelle.	Commandement du trinôme.	7	Épreuves pratiques au rallye.
	Armement.	3	Épreuves pratiques au rallye.
	Tirs.	4	Épreuves pratiques au rallye.
	Défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).	1	Épreuves pratiques au rallye.
	Transmissions.	1	Épreuves pratiques au rallye.
	Topographie.	2	Épreuves pratiques au rallye.
	Prévention, secourisme.	1	Épreuves pratiques au rallye.
	Génie.	1	Épreuves pratiques au rallye.
Renseignement, identification.	2	Épreuves pratiques au rallye.	
C. Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	Notation continue.	1	
	Épreuves du contrôle de la condition physique générale (CCPG) (note ramenée sur 20).	2	Épreuves en fin de stage.
	Épreuve spécifique 1 (parcours d'obstacles).	2	Épreuves en fin de stage.
	Épreuve spécifique 2 (marche course).	2	Épreuves en fin de stage.
D. Formation académique.	Mathématiques.	1	Épreuves écrites.
	Français.	1	Épreuves écrites.
	Anglais.	1	Épreuves orales.
E. Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	Entretien et gestion du matériel technique.	1	Épreuves pratiques.
	Gestion et soutien du personnel.	2	Épreuves écrites (QCM).
Note d'aptitude.		5	Note établie à partir de la grille d'évaluation.
	TOTAL :	50	

APPENDICE II.B.
DÉTERMINATION DE LA NOTE D'APTITUDE.

La note d'aptitude des élèves gradés est évaluée à partir des critères figurant dans le tableau ci-dessous.

Chaque appréciation d'une qualité doit se référer à une échelle de valeur chiffrée de 0 à 20.

$$\text{La note d'aptitude sur 20} = \frac{\text{valeur totale}}{\text{nombre de critères}}$$

Grille type d'évaluation.

Grille type d'évaluation.

QUALITÉ À APPRÉCIER.	SUPÉRIEUR (20 à 18).	BON (17 à 14).	MOYEN (13 à 10).	PASSABLE (9 à 6).	INSUFFISANT (5 à 0).
Valeur physique.					
Présentation et tenue.					
Maîtrise de soi.					
Aptitude à prendre des initiatives.					
Expression.					
Ardeur au travail.					
Esprit d'équipe.					
Esprit de discipline.					
Valeur morale et éthique.					
Motivation.					

Définition des qualités à apprécier.

<p>Valeur physique.</p> <p>Capacité à conserver ses moyens physiques et intellectuels malgré la fatigue ou l'inconfort. Outre les qualités athlétiques de l'intéressé, cette notion recouvre l'aptitude à durer (résistance à la fatigue, rusticité et capacité de récupération en particulier).</p>	<p>Ardeur au travail.</p> <p>Aptitude à fournir, en dépit des obstacles et des contraintes, un travail continu et intensif, à s'imposer les efforts nécessaires au meilleur accomplissement de la mission.</p>
<p>Présentation et tenue.</p> <p>Soin apporté à se présenter en tenue soignée. Rigueur du comportement et exemplarité.</p>	<p>Esprit d'équipe.</p> <p>Goût à agir de concert et volontairement avec d'autres personnes, à les aider, en vue d'un but commun.</p>
<p>Maîtrise de soi.</p> <p>Aptitude à garder le contrôle de ses moyens physiques ou intellectuels et de ses réactions émotionnelles en toutes circonstances, y compris lors de l'accomplissement de la mission.</p>	<p>Esprit de discipline.</p> <p>Constante disposition à se conformer fidèlement aux ordres et aux règlements, quelles que soient ses conceptions et tendances personnelles (notamment l'adhésion aux règles de vie militaire).</p>
<p>Aptitude à prendre des initiatives.</p> <p>Anticiper les ordres, agir spontanément dans l'esprit de la mission et dans un cadre réglementaire.</p>	<p>Valeur morale et éthique.</p> <p>Conformité de la conduite quotidienne aux exigences de l'état militaire telles que rappelées dans le code du soldat.</p>
<p>Expression.</p> <p>Faculté de s'exprimer correctement, oralement surtout, et par écrit.</p>	<p>Motivation.</p> <p>Conviction manifestée dans le choix du métier des armes et dans la volonté d'appartenir à une profession spécifique.</p>

APPENDICE II.C.
FEUILLE INDIVIDUELLE DE RÉSULTATS.

Feuille individuelle de résultats.

Corps :

Nom :

Prénom :

Matricule :

COMPOSANTES.	CONTRÔLE CONTINU.	EXAMEN FINAL.	MOYENNE.	COEFFICIENTS.	TOTAL.
	Note sur 20.	Note sur 20.	Note sur 20.		
A. Formation au comportement militaire.					
Instruction des subordonnés.				3	
Organisation générale de la défense.				1	
Connaissance des règlements.				3	
Notions de civisme.				1	
Techniques d'expression écrite.				2	
B. Formation à la mission opérationnelle.					
Formation PROTERRE.				7	
Armement.				3	
Tirs.				4	
Défense NRBC.				1	
Transmissions.				1	
Topographie.				2	
Prévention, secourisme.				1	
Génie.				1	
Renseignement, identification.				2	
C. Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.					
Notation continue.				1	
Épreuves du CCPG (note ramenée sur 20).				2	
Épreuve du CCPS ⁽¹⁾ (marche course).				2	
Épreuve spécifique (parcours d'obstacles).				2	
D. Formation académique.					
Mathématiques.				1	
Français.				1	
Anglais.				1	
E. Formation au management au sein d'une unité élémentaire.					
Entretien et gestion du matériel.				1	
Gestion et soutien du personnel.				2	
Note d'aptitude.				5	
Total.				50	
Moyenne en formation générale élémentaire.		Sur 20			
Observations :					
À _____, le _____					
Le _____					
(1) Contrôle de la condition physique spécifique.					

APPENDICE II.D.
BARÈMES ET PROTOCOLES DE L'ÉPREUVE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS D'OBSTACLES.

PROTOCOLE.	NOTE.	MASCULIN.	FÉMININ.
		Parcours complet en minutes et secondes.	Parcours sans les obstacles 5, 10, 16 et 17 en minutes et secondes.
Protocoles : référence TTA 150, titre XIV.	20	03 : 20,0	03 : 50,0
	19	03 : 25,0	03 : 55,0
	18	03 : 30,0	04 : 00,0
	17	03 : 35,0	04 : 05,0
	16	03 : 40,0	04 : 10,0
	15	03 : 45,0	04 : 15,0
	14	03 : 50,0	04 : 20,0
	13	03 : 55,0	04 : 25,0
	12	04 : 00,0	04 : 30,0
	11	04 : 05,0	04 : 35,0
	10	04 : 10,0	04 : 40,0
	9	04 : 15,0	04 : 45,0
	8	04 : 20,0	04 : 50,0
	7	04 : 25,0	04 : 55,0
	6	04 : 30,0	05 : 00,0
	5	04 : 35,0	05 : 05,0
	4	04 : 40,0	05 : 10,0
	3	04 : 45,0	05 : 15,0
	2	04 : 50,0	05 : 20,0
	1	04 : 55,0	05 : 25,0